



Direction des affaires juridiaves et générales. Affaire suivie par : Fadoua HMAMOU, Responsable du Pôle des affaires institutionnelles consells etcommissions⊕u pec.fr

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION CA-2022-20



Approuvant le procès-verbal de la séance du 11 mars 2022

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

VU le projet du procès-verbal de la séance 11 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 14 avril 2022 en formation plénière, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés.

ARTICLE UNIQUE:

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 mars 2022

Fait à Créteil, le 14 avril 2022

Le Vice-Président du Conseil d'administration

Amilgar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

